

# MINSANTE / CORRUSS

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 26/06/2023

REFERENCE : [CORRUSS] MINSANTE N°2023\_15

**OBJET : ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 – INDICATEURS SANTÉ**

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et, comme précisé dans l'instruction n°DGS/VSS2/CORRUSS/SP/PP/DGOS/SGMCAS/2023/71 du 24 mai 2023 relative à la préparation sanitaire de la Coupe du Monde de Rugby 2023, une organisation spécifique pour le suivi de ces deux grands événements est mise en place au niveau national avec la constitution d'un **Centre National de Commandement Stratégique (CNCS)**. Cette structure temporaire à vocation interministérielle assurera le suivi stratégique de la réponse de l'État lors de ces deux grands événements sportifs. S'appuyant sur les chaînes de remontée de l'information par les différents canaux existants (préfectures, forces de sécurité intérieure, organisateurs, autres ministères, médias, réseaux sociaux, etc.), le rôle du CNCS consistera à synthétiser et analyser ces informations pour élaborer des éléments d'aide à l'anticipation et à la décision stratégique.

Afin d'assurer la veille et l'information du CNCS, ainsi qu'une réponse rapide en cas de survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle (SSE), le CORRUSS activera sa posture dite de « CORRUSS renforcé » sur l'ensemble de la période de la Coupe du Monde de Rugby. Durant toute la durée de l'événement, le CNCS devra être informé en temps réel des faits sensibles ou d'importance qui surviennent sur le territoire national et qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'événement.

Dans ce cadre, le CORRUSS qui sera présent en CNCS assurera la transmission d'informations entre les acteurs régionaux de santé et le CNCS dans les deux sens. Pour ce faire, des remontées d'information régulières vers le CORRUSS seront demandées aux ARS afin d'alimenter la synthèse du CNCS et la centralisation des informations importantes.

A partir de ces remontées, le CNCS mettra à disposition des autorités, une vision globale et interministérielle de la situation ainsi que des impacts des incidents sur le déroulement des événements sportifs. Un tableau de bord interministériel est en cours d'élaboration et intégrera l'ensemble des indicateurs transmis par les centres opérationnels ministériels.

Ce MINSANTE précise **la nature ainsi que la fréquence de transmission des indicateurs demandés aux ARS dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023**. L'organisation qui sera mise en place dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sera précisée ultérieurement.

**Une première remontée d'informations sera attendue des ARS le 1<sup>er</sup> septembre 2023** (transmission unique par mail à l'adresse [alerte@sante.gouv.fr](mailto:alerte@sante.gouv.fr)) :

- L'information sur les éventuels dispositifs prudeniels spécifiques mis en place (pré-positionnements de PSM au niveau des stades, des fan zones, dispositifs de prévention déployés, etc.) ;
- L'organisation retenue par les ARS pour les matchs se déroulant sur leur territoire et pour les matchs de l'équipe de France (activation de la PVUS renforcée, renforcement de l'astreinte, etc.) et la participation aux dispositifs de suivi activés localement (COD).

**Durant la période de l'événement, seront demandées aux ARS les remontées qualitatives suivantes :**

- **Sans délai et au fil de l'eau par un appel au CORRUSS doublé d'un mail :**

- Le signalement sans délai au CORRUSS de tout événement susceptible de générer des victimes/blessés et/ou d'avoir des conséquences sanitaires, et a fortiori de toute SSE, avec les mesures en réponse engagées ;
- Le signalement sans délai au CORRUSS de toute situation d'augmentation notable du recours aux soins (libéral/hospitalier) et toute situation de forte tension hospitalière pouvant engendrer des difficultés de prise en charge en cas de SSE ;
- Toute difficulté rencontrée en lien avec l'évènement et que vous jugerez utile de porter à la connaissance de la DGS ainsi que toute demande d'appui national.

En complément, des **remontées quantitatives sur le recours au système de santé** (données SURSAUD et OSCOUR) seront fournies par Santé publique France à la DGS.

Nous vous remercions par avance de votre mobilisation.

**Pr. Christian RABAUD**  
*Directeur Général de la Santé*

*Signé*